



Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
*United Nations Educational,
Scientific and Cultural Organization*

International Seminar:

**FORWARD-LOOKING APPROACHES AND INNOVATIVE
STRATEGIES TO PROMOTE THE DEVELOPMENT OF AFRICA
IN THE TWENTY-FIRST CENTURY**

FINAL REPORT

- RECOMMENDATIONS

UNESCO,
Paris, 8-9 November 2001

Africa Department

(AFR-2002/WS/1)

CONTENTS

A. INTRODUCTION

B. SEMINAR AIMS AND RECOMMENDATIONS

I. SEMINAR AIMS

II. RECOMMENDATIONS BY THE SEMINAR WORKSHOPS

III. CONCLUSIONS BY THE RAPPORTEUR-GENERAL

IV. MOTION OF THANKS

A. INTRODUCTION

This general report is intended to indicate:

- the main trends emerging from the papers, exchanges and discussions on the challenges currently facing Africa within the framework of approaches and agendas drawn up at the highest political level. These include the New Partnership for Africa's Development (NEPAD) and take account of UNESCO strategies and priorities as approved by the General Conference at its 31st session;
- the fields in which UNESCO can usefully provide concrete support for African initiatives, at a time when the Organization is on the verge of commitment to the process of drawing up regional and subregional strategies. This process is all the more interesting for the African continent in that the New Partnership for Africa's Development (NEPAD) has opted for these two fields as its principal spheres of activity;
- the practical means enabling UNESCO and Africa to work by mutual consent towards a new departure for the continent; this would involve revitalizing and enlarging the existing partnership system and creating at the same time new, bolder and more extensive partnerships in the various priority fields.

B. AIMS AND RECOMMENDATIONS

- I. AIMS OF THE SEMINAR**
- II. RECOMMENDATIONS OF THE SEMINAR WORKSHOPS**
- III. CONCLUSIONS BY THE RAPPORTEUR**
- IV. MOTION OF THANKS**

I. AIMS OF THE INTERNATIONAL SEMINAR

1. Convened at the instigation of UNESCO Director-General Koïchiro Matsuura, the International Seminar on **Forward-looking approaches and innovative strategies to promote the development of Africa in the twenty-first century** took place from 8 to 9 November 2001 at UNESCO Headquarters in Paris. The purpose of the seminar was to bring an innovative, forward-looking approach to defining approaches, methods and strategies for fostering development in Africa in the twenty-first century and so help the continent remedy the disquieting situation that has prevailed since the period of Independence. It was further intended to enable Africa, by common international consent, to find a place and a role consistent with its ambitions.
2. It was unanimously agreed that the seminar had attracted participation at a very high level. It was attended by a number of Ministers, Parliamentarians, eminent figures from different parts of the world, representatives of such international organizations as the United Nations, representatives of regional and subregional organizations in Africa itself, panellists and speakers, and intellectuals and specialists from the continent's subregions, most of them holding key posts in government or in regional, subregional or national organizations. Also present were internationally acknowledged specialists in African affairs and representatives of a number of NGOs. With regard to UNESCO, it should be pointed out that all the Assistant-Directors General and the Director of the Bureau of Strategic Planning participated throughout in the activities of the seminar, both in plenary sessions and the workshops. This was also true of the Ambassadors of African countries to France, and of Ambassadors, Permanent Delegates of Africa and Member States from other continents, to UNESCO.
3. As the international seminar opened the day after the 31st session of the UNESCO General Conference, participants were able to familiarize themselves with the Organization's general guidelines for the period 2002-2007 as part of its Medium-Term Strategy, and the priorities set in the context of the programme and budget for the 2002-2003 biennium. They also had access to a reference document prepared by the Africa Department and the Bureau of Strategic Planning on the basis of programme sector contributions, together with other information on the Organization's current work in Africa and that planned for the future in its specific fields of activity.

The work of the seminar focused on the following seven main themes:

- (i) the African agenda and UNESCO: building with the New Partnership for Africa's Development (NEPAD) as a foundation;
- (ii) education in Africa: issues and prospects – What are the strategies for the future?
- (iii) science and technology for sustainable development in Africa;
- (iv) human rights, democracy and human security: prospects and paths of action;
- (v) cultural diversity and pluralism as issues in sustainable development for Africa;
- (vi) communication technology and the knowledge society: enhancing capacities in Africa;
- (vii) enhancement of pan-African cooperation and the international partnership system.

II. SEMINAR RECOMMENDATIONS

WORKSHOP I

THE AFRICAN AGENDA AND UNESCO: BUILDING ON THE BASIS OF THE NEW PARTNERSHIP FOR AFRICA'S DEVELOPMENT (NEPAD)

1. Recommendation to governments:

- £ To spread information about NEPAD more widely, and so pave the way for a process of appropriation by Africa's different societies, in the spirit inherent in NEPAD itself. Undertaken in the appropriate languages, this dissemination should be accompanied by discussion within civil society on the scope of NEPAD's vision, with a view to the emergence of a consensus based on NEPAD's aims.

2. Recommendations to governments and UNESCO:

- £ As the cultural dimension of development needs to be more clearly reflected within NEPAD itself, it is suggested that suitable specific proposals be drawn up to ensure that endogenous skills and lore, and Africa's enormous potential receive the place they deserve in a shared vision of Africa.
- £ Efforts should be increased to allow women access to education and information, with a view to their participation in public life, development and culture, and to recognize the value of their role in conflict prevention.
- £ Efforts should also be redoubled on behalf of the young, by taking account, for example, of the results of the youth forum held in the context of the 31st session of the General Conference, with a view to enabling young Africans to play a key role in the mobilization demanded by sustainable development.

3. Recommendation to UNESCO:

- £ It is highly desirable to reinforce monitoring and anticipation capacity in Africa in respect of trends of current globalization processes, with a view to obtaining targeted analyses of the repercussions of present-day changes in the international situation on the one hand, and on the other to identifying the means best suited to ensuring Africa's integration into the world of knowledge and skills.
- £ That it should contribute to supporting the efforts of African States in the effective implementation of NEPAD's aims, in particular in the field of education, which is an essential requirement for sustainable development: NEPAD's aims in respect of education for all tally with those of the Millennium Declaration and those of the Organization's Medium-Term Strategy for 2002-2007. Thus UNESCO should set about ensuring that adequate budget resources – a minimum of 5% – be devoted to the development of education in Africa.

WORKSHOP II
EDUCATION IN AFRICA:
CHALLENGES AND PROSPECTS –
WHAT ARE THE STRATEGIES FOR THE FUTURE?

A. ON BASIC EDUCATION

1. The primary responsibility of African States is the 25% of eligible children currently not enrolled in primary schools. The group will need to be assisted in getting basic education through a variety of innovative means, as may be appropriate to the needs of each country, and of each locality within a given country.
2. Improved access should go along with continuous improvement of quality (e.g. inputs such as teachers, curricula, school buildings, learning materials, enhanced funding, etc.). In this connection, current efforts in developing the mother tongue for use in Education should be intensified. Member States should, at the same time, work towards developing improved methods of assessing quality.
3. Since the quality of teachers and their conditions of work do contribute to quality enhancement, renewal of teacher initial and continuing education programmes (and serious attention to their welfare) should continue to receive the attention of governments.
4. The complementary roles of homes, parents, and educational institutions should be taken due cognizance of. Therefore, parents should become more fully involved in the work of the school. In particular, parents, homes, and communities should be empowered to play a leading role in accelerating the progress of early childhood education and in adapting its processes to the special circumstances of various communities.
5. In the same vein, there should be a very close link between the community and the school. Community resources should therefore be fully utilized for the development of non-formal education, in the spirit of CONFITEA V.
6. The full participation of GIRLS has remained a problem. This can best be tackled through improved advocacy, attitude change in society, special attention to the needs of girls in the educational systems. Relentless efforts along these lines should continue.
7. In the same vein, educational facilities and opportunities should cover all classes of persons in difficult circumstances.

B. ON SECONDARY AND HIGHER EDUCATION IN THE ERA OF INFORMATION TECHNOLOGY.

8. Since anything lower than 20% participation in secondary education will not help the course of technological take-off, serious efforts should be directed to urgently and progressively expanding opportunities or secondary education to attain this basic minimum.
9. Priority for technical and vocational education addressing the need of the world of work and providing for both learners who would require specific skills for direct entry into productive life as well as general technical education for those for whom technical and vocational education (TVE) would be a preparation for further formal education.

10. The notion of **centres of excellence**, at national, subregional, and regional levels to be revived (and forcefully pursued), as recommended by various consultations in the past decade, in view of the need for Africa to pool its resources together and to avoid unnecessary duplication of programmes and facilities.
11. The issue of women participation in higher education to be treated as a special area of priority. In this connection, Member States could consider a number of options, such as reforming existing institutions, programmes facilities, and processes to cater for the special needs of women.
12. Higher institutions should be recognised as the place for training in leadership, in all its forms. Therefore, leadership development should become a transversal activity at this level.
13. Above all, the knowledge generation mission of universities, through research, should be given due prominence, through improved funding for facilities, and all forms of institutional and personal capacity development.
14. One sure way for Africa's entry into the world of information technology is to begin with what already exists, that which is readily widespread and relatively affordable, such as the Radio. In this connection, it would be necessary to expand coverage and diversify ownership and sources of radio stations, drawing from the experiences of the past to develop community-based, interactive education activities, to support and enrich learning in both the formal and the non-formal sectors of Education.
15. In addition to improving telecommunications facilities and taking steps to rationalise the costs of access to Internet, African States should work hard towards local manufacture of computers, and related software, as a means of appropriating modern technology, creating employment opportunities, and bridging the digital divide.
16. Science, Engineering and Technology faculties in African higher institutions would benefit from some curriculum re-engineering, by striving to attract and retain more students to scientific and technology disciplines, improved efforts to relate their programmes to the solution of local problems, particularly those related to the basic survival needs of the majority of the people.
17. Teacher education and educational research, for the continued improvement of the entire education system, should become an area of serious attention by universities. This is a way of ensuring that new ideas and up-to-date knowledge, methodologies and tools do flow neatly into the educational process.

C. ON HIV/AIDS AND SUSTAINABLE HUMAN DEVELOPMENT THROUGH EDUCATION

18. Educational development in Africa stands to benefit immensely from more intensive studies on the negative impacts of the pandemic on Education. This should include such factors as costs, management, children as well as impact on children and their families (attendance, retention, completion) the special circumstances of the girl child), teachers (health, productivity, etc), the immediate community of the school, the entire system. For this reason, Education services at all levels should be empowered for involvement in HIV/AIDS-related research activities.

19. VALUES, as an area of strong emphasis in HIV/AIDS preventive education should be given high priority, and there are experiences to draw from within the region in this regard.
20. In view of the need for an integrated concerted approach to the problem, HIV/AIDS preventive education should be consciously built into all education plans, at all levels of national administration.
21. African universities should also reinforce their capacities for research on the pandemic, to provide knowledge, which can enrich global understanding of the problem, and ideas for social development and educational attack on it.

D. CROSS-CUTTING ISSUES

22. African States should improve on ongoing efforts on a holistic and multi-sector approach to solving education problems, in carrying all sectors of society (NGOs, local communities, special interest groups, teachers, parents, etc.) along in the education reform process, as well as in fully integrating Education into their overall national development programmes, in view of the incontrovertible fact that education is the key to development.
23. National mechanisms for follow up to major world and regional conferences should be further strengthened, and as much as possible be further integrated so that the various follow up mechanisms can work in concert.
24. Catching up with the rest of the world would require improved budgeting for, and funding of Education; This means that African countries must take steps to implement the recommendations of AUDIENCE AFRICA to devote a minimum of 5% of GNP and 20% of annual budgets to education.
25. To ensure Africa full membership of today's knowledge society, it would be necessary to devote, at least, 0.4% of GNP to research. This is the absolute minimum needed to raise the present ratio of one researcher to 4,000 persons to the required standard of one research per 1,000 persons.

WORKSHOP III

SCIENCE AND TECHNOLOGY FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT IN AFRICA

Recommendations to governments and UNESCO

The workshop recommended that UNESCO should enable African scientists and institutions to contribute to solving Africa's problems concerning sustainable development by:

1. Creating or rebuilding scientific institutions and networks, particularly to address critical problems (this includes launching fellowship and grant programmes at centres of excellence in Africa with a particular emphasis on girls);
2. Assisting in the creation and reinforcing of scientific associations and NGOs in the African continent;
3. Assisting in renovating African science education system (through 1), demystification of science beginning with basic education (through 2), teaching S&T in harmony with sociocultural environment particularly by using local languages and the introduction of ICTs;
4. Recognizing and developing the traditional scientific and technological knowledge;
5. Mobilizing African expatriate scientists to contribute to the development of S&T in the continent;
6. Devising strategies to ensure access of African women to S&T through revising education curricula with a view to making them more attractive to women and providing financial support such as fellowships;
7. Strengthening and encouraging regional cooperation in S&T, bearing in mind that this includes coordination of programmes, and south-south cooperation;
8. Enhancing S&T areas that present the greatest potential for Africa: biotechnology, nanotechnology, information and communication technologies, new materials, bio-diversity and natural resources, including coastal and marine resources sustainable management;
9. Establishing trust funds for S&T;
10. Involving the private sector;
11. Orienting S&T towards poverty alleviation, women being the most affected group.
12. Higher education should be accorded importance since it is vital for the development of science and technology, particularly R&D;
13. African countries should give priority to the building of capacities in innovation management and the management of technology transfer;
14. The scientific fields of great potential to Africa should be broadened to include renewable energies.

WORKSHOP IV

HUMAN RIGHTS, DEMOCRACY AND HUMAN SECURITY: PROSPECTS AND AVENUES OF ACTION

EDUCATION FOR PEACE AND HUMAN RIGHTS

Recommendations to governments

1. Include an inventory of human rights in school curricula and teaching practice in Africa;
2. Have the different styles of participatory education identified by NGOs and government bodies;
3. Enhance citizenship education, especially via rural community radio stations, which have the advantage of spreading information in national languages;
4. Consolidate an emerging educational system upstream;
5. Avoid basing educational choices, in both the formal and informal sectors, on imported models that do not fit with the distinctively African context.

Recommendations to UNESCO

6. As to the question of what UNESCO, as an intergovernmental body, can do when the elites in power represent the main obstacle to implementation of the missions laid down by its Constitution – in particular in the fields of human rights, democracy and peace – the workshop recommends that UNESCO should continue to raise awkward questions, since its mission is to develop critical reflection based on analyses highly focused on the individual and the community;
7. In regard to how UNESCO can make progress on conflict resolution which will not ignore justice or impunity, it is recommended that the Organization target its action on questions relating to the strengthening of democratic institutions. In addition, the embryonic idea now taking shape of an African Court of Human Rights under the auspices of OAU should be supported by UNESCO and the entire United Nations system.
8. There were frequent references to the connection between cultural relativism and human rights; prudence must be the watchword here, as fundamental rights, being universal and indivisible, transcend all cultures and religions. It is therefore recommended that studies should focus on the obstacles created by non-application of human rights – rather than on their cultural or religious aspects– with a view to reaching solutions likely to have a real impact;
9. UNESCO must decompartmentalize Africa's intellectual and elite communities in the interests of generating dialogue; at the same time it must revitalize African intellectual life by enabling the dissemination of research and publications relating to Africa. UNESCO should also function as an intermediary and a platform for interchange, notably via its Internet site.

10. Given its close relationship with peace and democracy, the concept of human security requires clear definition. The concept itself must first of all take account of basic, essential individual needs, since neglect of these needs is a fundamental source of conflict. It must also provide a means of establishing civil society's rightful place as a dynamic entity and source of equilibrium for society's various stakeholders. NGOs do in fact keep a watchful eye on human rights and should become outright partners and participants in the sustainable development process on the African continent. In addition, UNESCO should concern itself especially with the establishment of indicators based on formal analyses which in due course will make possible the creation of "warning systems".
11. UNESCO must play a part as a vehicle for African thought and help gain it the widest possible diffusion, thus embarking on the path of African dialogue, literature and thought;
12. It is important in research and analysis that the accent should be on the human and social dimension of the problems in question;
13. An appeal was made for UNESCO to look into the very dangerous situation in Somalia, for which a rapid political solution must be found.

Recommendations to governments and UNESCO

14. It is also recommended that the importance of education should not be perceived solely in terms of knowledge but also in terms of methods bearing on attitudes and behaviour patterns aimed at promoting human rights. On this line of thought it is recommended that UNESCO and African States help the media, both private and public, to make their contribution to this aim;
15. With regard to the promotion of human rights, it is recommended that the emphasis be put on the rights of children and women; these groups should be a priority for UNESCO in terms of effectively preserving human dignity;
16. The "early warning" concept is an interesting one, but it must lead to action;
17. Constant reference to education in human rights in the decade 1995-2004 is an imperative requirement for economic change;
18. International cooperation must reassess the concepts of the indebtedness of the countries of the South, structural adjustment and the reduction of extreme poverty.

WORKSHOP V

CULTURAL DIVERSITY AND PLURALISM: ISSUES FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT IN AFRICA

Recommendations to UNESCO, the Organization for African Unity, Organizations for subregional cooperation, States, NGOs and researchers and professionals in the field of culture.

Recommendations to governments and UNESCO:

They should:

1. take account of the values and integration mechanisms specific to each culture, especially African culture, in all national development strategies, and ensure due consideration of the cultural diversity of each country. At the same time, they should consolidate a civic culture sensitive to the cultural diversity and shared aspirations of humankind;
2. highlight the fact that cultural diversity is a source of enrichment for society at large, in that it provides a broad spectrum of outlooks on the world, with different perspectives and creative sensibilities. With this in mind, to ensure balanced promotion of the resources of all national cultures by establishing a programme for the collection, presentation and dissemination of these cultures' knowledge and skills, especially in the context of educational institutions, the media and museums;
3. establish dynamic links – using the new information and communication technologies – between the African diaspora and its continent of origin, with the aim of identifying basic issues and defining possible contributions from host countries and Africa itself, in a spirit of enriching dialogue. With this in mind, ask UNESCO to help with an inventory of specialized cultural institutions and associations in the countries of the diaspora;
4. conduct major studies on African languages perceived as the foundation of cultural identities in their pluralism and diversity, with a view to integrating them in social and educational policies (in particular, by preparing school textbooks, translating into African languages the great classical works of the various cultural groups, and promoting the languages and cultures of minority groups);
5. undertake a clear and responsible policy to review the education programme, and a policy to redefine the outstanding function of African languages in development strategies; in particular to foster their status as official languages at both national and regional level;
6. recognize the status of researchers in the fields of science, technology and culture by improving their working conditions and encouraging exchanges by creating appropriate infrastructures and mechanisms;
7. promote traditional values which instil in young people a feeling of solidarity and openness to others; take systematic action to codify traditional law and thus guarantee intercultural dialogue.

Recommendations to subregional cooperation organizations

8. develop the necessary infrastructures and responsible bodies (for example regional training institutes such as RCCA, EPA and the Collège itinérant de l'Afrique) for cultural stakeholders (planners, administrators, businessmen, advisers, organizers and heritage professionals working in the arts, crafts and cultural tourism), with a view to strengthening cultural policy capacity through local cultural industries and enabling African cultures to participate fully in the globalization process;
9. ask political and economic cooperation organizations at subregional level to include in their strategies cultural programmes conducive to facilitating dialogue and the integration of peoples in all their diversity.

Recommendations to regional organizations and UNESCO

10. With these goals in mind, and with the assistance of UNESCO, back the efforts of regional and subregional organizations such as the African Academy of Languages and the action taken by regional NGOs such as the Observatory of Cultural Policies in Africa, the Pan-African Anthropology Association, the Society for African Culture (SAC) and the Association pour l'Institutionnalisation de la Mémoire et de la Pensée Intellectuelle Africaine (AIMEPIA).

Recommendation to UNESCO

11. Request UNESCO to establish databases of the best practice in carrying out cultural policies responsive to the challenge of pluralism in the sustainable development process.

Recommendations to the African Union

12. Request the African Union, in close partnership with UNESCO and subregional cooperation organizations, to define and work out a regional cultural strategy which will take account of progress achieved in subregional activities, and the requirements for promoting cultural diversity as part of the overall NEPAD approach.

WORKSHOP VI

COMMUNICATION TECHNOLOGIES AND THE KNOWLEDGE SOCIETY: CAPACITY BUILDING IN AFRICA

Recommendations to UNESCO

1. Africa has to focus. Decision-makers have to be in a position to understand ICT and its potential; this is a pre-condition, and UNESCO is best placed urgently to enhance this understanding within its member states; the decision process using an African satellite should be started immediately and negotiations with ICT manufacturers has to be organized on a regional level;
2. UNESCO should support African States mobilizing ICT-skills of the diaspora for capacity building; exchange of ICT and media experience within a country, but also within subregions and the region has to be encouraged; priority should be given to African experts in ICT-projects in Africa;
3. UNESCO should support the development of ICT related curricula for African Universities; in addition a new scholarship program for African Universities should be approved;
4. UNESCO should develop an assistance program for African scientists in the field of ICT - including a programme on awareness-raising and retraining of scientists in ICT;
5. Support for community based media like newspapers, radio, CD-ROM, Internet; given the correct enabling environment, radio remains an essential tool for freedom of expression and media pluralism
6. Courses for journalists to use the Internet for the media, including audio and video;
7. Strengthening financing mechanism so that (private) media can have access to loans;
8. UNESCO should continue to develop Multipurpose Community Telecentres (MCT) and Community Multimedia Centres (CMC), including financial contribution of the community; training should be provided before telecentres are set up;
9. Support to set up content on the Web and on CD-ROM;
10. Set up cyberspace initiatives at universities and secondary schools;
11. UNESCO should develop an intersectoral framework for ICT-policy for use of ICT in education, science, and culture - in cooperation with the NICI-policy plan development of the United Nations Economic Commission for Africa (UNECA) and other United Nations agencies;
12. Support for girls and women in using ICT;
13. Support the use of local languages in ICT;
14. ICT in support of distance education;

15. Widening public domain access;
16. Encourage the elaboration of creative and innovative ICT-applications to meet the local needs, e.g. using graphic user interfaces.

WORKSHOP VII

STRENGTHENING OF PAN-AFRICAN COOPERATION AND THE INTERNATIONAL PARTNERSHIP SYSTEM

Recommendations to UNESCO

1. in order to assist the pan-African construction process currently under way, UNESCO must equip itself with a **regional strategy** indicating its vision and the transectoral, transversal contribution it proposes to make to Africa within its fields of competence;
2. UNESCO should put increasing emphasis on regional and subregional projects which strengthen the framework of the African Union and subregional organizations:
 - ## creation of pan-African networks to enable researchers and the intellectual community to keep permanently in touch in order to share their experience;
 - ## strengthening of cooperation with the African Academy of Languages;
 - ## creation of centres of excellence in African universities with a view to providing them with the equipment and top-level teacher-researchers needed to train students from all over the continent;
 - ## backing for the preparation and introduction of common curricula in the areas covered by each subregional organization. This support should provide members of the Economic Community of West African States (ECOWAS), the Southern African Development Community (SADC), the Arab Maghreb Union (UMA), the Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA), the Community of Sahel-Saharan States (CEN-SAD), the Indian Ocean Commission (IOC), the Economic and Monetary Community of Central Africa (CEMAC) and the Official Portuguese-speaking African Countries (PALOP) with an identical programme in the exact sciences. This would mean students in these subregions could use the same textbooks, with increased print runs putting them within reach of even the poorest.
3. UNESCO should promote and support the efforts of African states to protect the rights of minorities and foreigners. Free movement of persons, goods and services is inherently beneficial to inter-African cooperation and should be promoted, as also the ideas of education in civics, citizenship and pan-Africanism;
4. in addition to the Joint Commissions UNESCO convenes bilaterally with the regional and subregional organizations with which it has cooperative links, it is recommended that UNESCO establish a mechanism of regular multilateral meetings between the Commissions and these regional and subregional organizations. Such meetings would enable analysis and evaluation of the impact of the common activities they are implementing on the African continent, together with closer targeting of measures taken.
5. The workshop calls on UNESCO to sign agreements with the African Union and, where such is not already the case, with the subregional African organizations; and to undertake, in conjunction with them and the African Development Bank, activities conducive to enhanced inter-African cooperation and decentralized cooperation. Closer ties with African Parliaments

and the Network of African Communication Regulatory Authorities (RIARC) are also recommended.

6. the workshop calls on the other partners in the United Nations system to coordinate their strategies for backing sustainable development in Africa and to entrust UNESCO with the role of catalyst in its specific fields of competence.
7. the workshop calls on the international financial community, the G8 countries and the European Union to give high priority to enhancement of their cooperation with Africa through regional and subregional economic integration communities, and to take part in implementing NEPAD.
8. to this end the forward planning capacity of African countries and institutions should be strengthened.
9. the workshop is in favour of promoting research into the reconceptualization of development in a way that refocuses it on the creation of wealth and the maximum use of the continent's human and natural resources, rather than solely on the idea of eradicating of poverty.

III. CONCLUSIONS BY THE RAPPORTEUR

1. The problem of development in twenty-first century Africa is a major source of concern, not only for the peoples of Africa but ALSO for the rest of the world and this for historical, political, economic, social and cultural reasons it is unnecessary to go into here. Given this situation, the convening of an international seminar on forward-looking approaches and innovative strategies designed for such a crucial aim is an act with far-reaching consequences and one that should be hailed. UNESCO deserves to be thanked and complimented for having taken such an impressive initiative.
2. This step by UNESCO is all the more important in that it comes at a time when the African continent has just defined an African vision of development, devised, sponsored and adopted by democratically elected heads of state. The New Partnership for Africa's Development (NEPAD) draws on the successive layers of experience accumulated throughout the history of the continent, and is part and parcel of the problem of a New Africa – the Africa whose new ambitions have found expression in the Abuja Treaty establishing the African Economic Community, and in a determination to work for the continent's renaissance. The treaty, a unique product of Africa's creative imagination, dignity and responsibility, undeniably represents a major turning point in the epistemology of development in Africa.
3. The treaty incorporates the lessons learnt firstly from the Lagos Plan of Action and the Final Act of Lagos, approved by the Heads of State and Government in 1980, but overridden and rendered obsolete in 1981 by the Berg Report; secondly, from the failure of both Africa's Priority Programme for Economic Recovery 1986-1990 (PPREA) adopted by the OAU in 1985, and the United Nations Programme of Action for African Economic Recovery and Development 1986-1990 (UNPAAERD); thirdly, from the limited results of the meetings in Blantyre (28 February to 5 March 1989) during the Finance Ministers Conference, followed by the meeting of 6-8 March 1989, also in Malawi; and fourthly, from the meetings which closely followed them in Addis Ababa on 27 March to 9 April and 10 April 1989. These meetings had approved the African Alternative Framework to Structural Adjustment Programmes for Socio-Economic Recovery and Transformation (AAF-SAP).
4. In its motivations, approach and content NEPAD takes over this multifaceted experiment, adding to it that of the peoples of Africa and elsewhere in the world who have attained economic success.
5. Better still, NEPAD expresses Africans' determination to overcome their internal contradictions, leadership squabbles and their linguistic and hidden personal antagonisms, so that henceforth the 53 states of our continent may speak – with a single voice and to all international authorities – on all the problems currently besetting its peoples.
6. In this sense NEPAD signals a capacity to transcend problems and a will to unity that express political maturity together with an awareness of world issues and of the mission the peoples of Africa have entrusted to their leaders. This represents a radical break with the past.
7. For this reason the New Partnership, as a founding act on the part of the nascent African Union, poses a challenge every African is called on to meet.

8. Whatever its degree of relevance, a venture on this scale can only succeed if it is integrated into people's awareness and given active expression. For this to happen, the content of the New Partnership for Africa's Development must be translated into African vernaculars and official languages, so as to find its way into each and every hamlet, home, factory, worksite, school and university, and so that people of both sexes and all age groups, living in cities and the countryside, will adopt it, discuss and – why not? – criticize it. Only thus will it succeed in embracing the concerns of all social categories and become a common cause for every man and woman in Africa.
9. For progress to take lasting root in Africa, there will have to be major reforms in respect of relationships between governments, their peoples and their elites. Such reforms can only take full effect if they are part, firstly, of long-term partnerships with the developed countries with a view to large-scale aid, a greater reduction of the burden of debt, substantial technology transfers and increased market access; and secondly, of similar partnerships with international organizations such as, for example UNESCO, in all the fields of competence defined by its Constitution.
10. In its 1999 report, published in April 2001, the United Nations Economic Commission for Africa (UNECA) notes that "Africa has made impressive economic progress. In the second half of the 1990s several countries maintained two-figure growth levels and the general climate is favourable to internal and foreign investment. Financial activity has expanded and intensified. Demand for African manufactured goods has risen in both Europe and the United States." Further improvement seems possible in the United States, given the passing of the African Growth and Opportunity Act. In the second half of the 1990s real GDP in Africa increased annually by an average of 4%, outstripping annual population growth (2.8%). Export growth almost doubled, reaching 8% and real GDP, running at 3.1% in 1998 reached 3.2% in 1999.
11. This recovery has generated fresh optimism, even if it remains fragile, since it is not yet sufficiently underpinned by domestic savings and is still vulnerable to the impact of external crises.
12. Given this situation, it is easy to imagine the consequences of the events of 11 September 2001 for the continent's development prospects, coming as they did at the very time when Afro-pessimism was being edged out by fresh hope. For this reason the mutual aid development partnership with the G8 and the partnership with UNESCO represent two major strategic approaches. This is particularly true in respect of UNESCO, an organization well placed to make a constructive contribution to meeting Africa's priorities as laid down by NEPAD.
13. Access to basic education and the skills needed to promote well-being; ensuring civil and social progress, democracy and respect for human rights; building peace; creating a climate favourable to pluralism and cultural diversity: all these things call for the elaboration of complex policies on which UNESCO can provide African governments with opinions and advice. Such opinions and advice are all the more valuable in that they draw on a broad range of experience enriched by more than 50 years of work in UNESCO's 189 member countries.
14. UNESCO can also provide guidance for Africans in defining and implementing of appropriate strategies in such fields as: reform of educational systems, transfer and sharing of knowledge and networking of institutions; exchange programmes between universities; virtual training in higher education; the training of trainers; increasing the capacity for access to and participation in the skills and knowledge societies. It can assist in promoting peace,

democracy, security, stability and justice; and in making culture the cornerstone of development in Africa by drawing on the continent's languages, history and every element of African values which can adapt without difficulty on extraversion to the problems implicit in the changes now taking place around the world.

15. Another useful role for UNESCO is that of brokering the search for a relevant partnership, in project preparation and the quest for finance. UNESCO is already involved in fruitful cooperation with many intergovernmental and international bodies, financial institutions like the World Bank and the African Development Bank (ADB), and regional and subregional organizations. It has already signed agreements with the Economic Community of West African States (ECOWAS), the Southern African Development Community (SADC), the Indian Ocean Commission (IOC) and the Official Portuguese-speaking African Countries (PALOP); has cooperative relationships with such subregional organizations as the Economic and Monetary Community of Central Africa (CEMAC), and hopes in the near future to build partnerships of the same type with the Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA) and the Community of Sahel-Saharan States (CEN-SAD).
16. Furthermore, in the definition of regional and subregional strategies to create synergies between its multiple initiatives in its fields of competence, UNESCO possesses accumulated expertise of unrivalled value.
17. The same applies to its relationships with other organizations within the United Nations system, bilateral aid partners, international civil society, the private sector and, especially, the world scientific community.
18. On the basis outlined above, the seminar on Forward-looking approaches and innovative strategies to promote the development of Africa in the twenty-first century can provide a starting-point for a combined approach that takes account of all earlier initiatives, so as to gain from their content and thus pave the way to a most promising future.
19. It is already desirable that the Director-General should include the seminar's recommendations in the Medium-term Strategy for 2002-2007 and the priorities for the 2002-2003 programme.
20. Thus it is vital that the conclusions of this seminar should have a real follow-up. A monitoring mechanism and an evaluation laboratory should be envisaged, so that the harvest of all the splendid ideas sown here should not fall short of the promise of their flowering.
21. At the conclusion of its proceedings, the seminar passed the following motion of thanks to the Director-General.

IV- MOTION OF THANKS

The participants in the international seminar on "Forward-looking approaches and innovative strategies to promote the development of Africa in the twenty-first century " (8-9 November 2001)

-congratulate UNESCO's Director-General for having initiated this event and taken the measures necessary to ensure its unqualified success

-note with interest that this meeting, the first to be convened by a United Nations organization since the establishment of NEPAD, has firmly adopted the concerns and goals of this historically far-reaching initiative

-undertake to support UNESCO in its efforts to make a valid contribution to assisting Africa's governments and peoples in putting NEPAD into practice

-call on the Director-General to do all in his power to ensure that the seminar's conclusions and recommendations are fully taken into account by all UNESCO bodies and are reflected in UNESCO's programme of action and regional strategy for Africa

-call on the Director-General to instigate dialogue with all bilateral and multilateral agencies, beginning with those of the United Nations, so as to ensure their full and wholehearted cooperation

-call on the Director-General to keep the Organization's governing bodies informed, via the relevant meetings, of all progress made in implementing these recommendations.

Paris, 9 November 2001

Seminar Participants



Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
*United Nations Educational,
Scientific and Cultural Organization*

Séminaire international:

**APPROCHES PROSPECTIVES ET STRATEGIES NOVATRICES
EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE
AU XXI EME SIECLE**

RAPPORT FINAL

- RECOMMANDATIONS

UNESCO,
Paris, 8-9 novembre 2001

Département Afrique

(AFR-2002/WS/1)

TABLE DES MATIERES

A. INTRODUCTION

B. OBJECTIFS ET RECOMMANDATIONS DU SEMINAIRE

I. OBJECTIFS DU SEMINAIRE

II. RECOMMANDATIONS DES ATELIERS DU SEMINAIRE

III. CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR GENERAL

IV. MOTION DE REMERCIEMENTS

A. INTRODUCTION

Ce rapport général se propose de faire apparaître :

- les tendances principales qui se sont dégagées des exposés, des échanges et des discussions sur les défis que l'Afrique est appelée à relever, dans le cadre des visions et agendas définis au plus haut niveau politique, notamment le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), en prenant également en compte les stratégies et priorités de l'UNESCO telles qu'elles viennent d'être approuvées par la 31^e session de la Conférence générale ;
- les domaines dans lesquels l'UNESCO peut apporter utilement un appui concret aux initiatives africaines à un moment où l'Organisation est précisément sur le point de s'engager dans le processus d'élaboration de stratégies régionales et sous-régionales, qui intéressent d'autant plus le continent africain que le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) a fait de ces deux cadres ses champs privilégiés d'intervention ;
- enfin les modalités pratiques au moyen desquelles l'UNESCO et l'Afrique pourraient, en agissant ensemble, assurer d'un commun accord un nouveau départ pour le continent en revitalisant et en élargissant le partenariat déjà existant et en créant des nouveaux partenariats plus hardis et bien plus étendus encore dans les différents domaines prioritaires.

B. OBJECTIFS ET RECOMMANDATIONS

I. OBJECTIFS DU SEMINAIRE

II. RECOMMANDATIONS DES ATELIERS DU SEMINAIRE

III. CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR GENERAL

IV. MOTION DE REMERCIEMENTS

I. OBJECTIFS DU SÉMINAIRE INTERNATIONAL

1- Convoqué à l'initiative du Directeur général de l'UNESCO, Monsieur Koïchiro Matsuura, le Séminaire international sur **les approches prospectives et stratégies novatrices en faveur du développement de l'Afrique au XXIème siècle** qui s'est tenu les 8 et 9 novembre 2001 au Siège de l'UNESCO à Paris, s'était proposé de dégager, par une démarche prospective et innovante, des approches, des méthodes et des stratégies nouvelles susceptibles de promouvoir le développement de l'Afrique au XXIème siècle, de manière à aider ce continent à sortir de la situation préoccupante dans laquelle il se trouve, depuis l'accession des Etats africains à l'indépendance, et lui permettre ainsi, dans le concert des Nations, d'occuper une place et de jouer un rôle qui soient à la hauteur de ses ambitions.

2- La participation au séminaire a été, de l'avis de tous, d'un très haut niveau. En témoigne la présence de plusieurs Ministres, de Parlementaires, d'éminentes personnalités de différentes régions du monde, de représentants d'Organisations internationales telles que l'ONU, de représentants d'organisations régionales et sous-régionales de l'Afrique, de panélistes et intervenants, d'intellectuels et experts provenant des sous-régions du continent, exerçant, pour la plupart, des fonctions - clés au niveau gouvernemental, ou au sein d'institutions régionales, sous-régionales et nationales. On peut aussi signaler la présence d'africanistes de renommée internationale et celle de représentants de plusieurs ONG. Du côté de l'UNESCO, il convient de souligner que tous les Sous-Directeurs généraux et le Directeur du Bureau de la Planification stratégique ont participé de manière permanente et active aux travaux du séminaire aussi bien en plénière qu'au sein des ateliers. Il en est de même des Ambassadeurs des pays africains auprès de la France, des Ambassadeurs, Délégués permanents d'Afrique et d'Etats membres appartenant à d'autres continents, auprès de l'UNESCO.

3- Le séminaire international s'étant tenu au lendemain de la 31e session de la Conférence générale de l'UNESCO, les participants ont pu prendre connaissance des orientations générales de l'Organisation pour les années 2002-2007, dans le cadre de sa Stratégie à moyen terme, ainsi que des priorités définies pour le biennium 2002-2003, dans le cadre du programme et du budget correspondant. Ils ont eu également, à leur disposition, un document de référence préparé par le Département Afrique et le Bureau de la Planification stratégique sur la base des contributions des secteurs de programme, ainsi que d'autres éléments d'information portant aussi bien sur l'action en cours, que celle future, de l'Organisation en Afrique dans ses domaines spécifiques.

Les travaux du séminaire ont porté sur sept thèmes principaux qui sont les suivants:

- (i) l'Agenda africain et l'UNESCO: construire sur les bases du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) ;
- (ii) l'éducation en Afrique : enjeux et perspectives - Quelles stratégies pour l'avenir?
- (iii) science et technologie pour un développement durable en Afrique ;
- (iv) droits humains, démocratie et sécurité humaine : perspectives et pistes d'action ;
- (v) diversité et pluralisme culturels, des enjeux pour le développement durable en Afrique ;
- (vi) technologies de la communication et société du savoir : renforcement des capacités en Afrique ;
- (vii) renforcement de la coopération panafricaine et du partenariat international.

II. RECOMMANDATIONS DU SEMINAIRE

ATELIER I

L'AGENDA AFRICAIN ET L'UNESCO : CONSTRUIRE SUR LES BASES DU NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (NEPAD)

1. Recommandation aux gouvernements :

- ε · Assurer une plus ample diffusion du NEPAD afin que puisse s'amorcer un processus d'appropriation de la part des sociétés africaines, et ce dans l'esprit de l'appel figurant dans le NEPAD lui-même. Cette action de diffusion, dans les langues appropriées, devrait être également accompagnée de discussions au sein de la société civile sur la portée de la vision qu'il véhicule afin que puisse se créer un consensus fondé sur ses objectifs.

2. Recommandations aux gouvernements et à l'UNESCO :

- ε · La dimension culturelle du développement devant être reflétée de façon plus marquée au cœur même du NEPAD, il est proposé d'élaborer, selon les modalités les plus appropriées, des propositions concrètes visant à assurer que les savoirs endogènes ainsi que l'immense potentiel de l'Afrique occupent la place qui leur revient dans une vision partagée de l'Afrique.
- ε · Redoubler d'efforts pour permettre aux femmes d'accéder à l'éducation et à l'information afin qu'elles puissent participer à la vie publique, au développement et à la culture, et valoriser davantage leur rôle dans la prévention des conflits.
- ε · Redoubler également les efforts en faveur de la jeunesse, en prenant entre autres en compte les résultats du forum de la jeunesse qui a eu lieu dans le cadre de la trente et unième session de la Conférence générale, en vue de permettre à la jeunesse africaine de pouvoir participer en tant qu'actrice-clé à la mobilisation qu'exige le développement durable.

3. Recommandations à l'UNESCO :

- ε · Il serait hautement souhaitable de renforcer en Afrique les capacités de veille et d'anticipation concernant l'évolution des processus actuels de la mondialisation, et ce, d'une part en vue de disposer d'analyses ciblées concernant l'impact des changements en cours dans la situation internationale et d'autre part, pour identifier les moyens les plus appropriés pour assurer l'intégration de l'Afrique dans la société du savoir et de la connaissance.
- ε · Contribuer à appuyer les efforts des Etats africains pour assurer la mise en œuvre effective des objectifs du NEPAD, notamment dans le domaine de l'éducation, car il s'agit là d'une condition sine qua non pour assurer un développement durable ; les objectifs du NEPAD concernant l'éducation pour tous sont en consonance avec ceux de la Déclaration du Millénaire et ceux de la Stratégie à moyen terme de l'Organisation pour 2002-2007. L'UNESCO devrait se mobiliser pour s'assurer que des ressources financières publiques adéquates, 5 pour cent au minimum, soient affectées au développement de l'éducation en Afrique.

ATELIER II

L'ÉDUCATION EN AFRIQUE: DÉFIS ET PERSPECTIVES – QUELLES STRATÉGIES POUR L'AVENIR?

A. DE L'ÉDUCATION DE BASE

1. La première responsabilité des Etats africains concerne les 25 % d'enfants d'âge scolaire aujourd'hui non inscrits dans les écoles primaires. L'assistance dont ce groupe a besoin pour acquérir une éducation de base devra prendre des formes variées et innovantes, adaptées aux nécessités propres à chaque pays et, au sein de ceux-ci, à la situation particulière de chaque localité.
2. Un accès amélioré devrait aller de pair avec la recherche continue d'une meilleure qualité (concernant, par exemple, les enseignants, les programmes, les locaux, le matériel éducatif, etc.) et l'augmentation des financements. De ce point de vue, les efforts actuels visant à développer l'usage de la langue maternelle dans l'éducation devraient être intensifiés. Simultanément, les Etats membres devraient veiller à développer des méthodes plus fiables de contrôle de la qualité.
3. Dans la mesure où le savoir-faire des enseignants et leurs conditions de travail contribuent effectivement à l'accroissement de la qualité, la rénovation des programmes de formation – initiale et continue – des enseignants (ainsi qu'une prise en compte sérieuse de leur bien-être) devrait continuer à recevoir l'attention des gouvernements.
4. La complémentarité des rôles entre foyers, parents et établissements d'éducation devrait être pleinement reconnue. De ce fait, l'implication des parents dans le fonctionnement des écoles devrait être accrue. En particulier, les parents, les foyers et les collectivités locales devraient être incités à jouer un rôle moteur, aussi bien pour accélérer les progrès de l'éducation de la petite enfance que pour adapter sa mise en place aux situations particulières des diverses collectivités.
5. Dans le même ordre d'idées, des liens étroits devraient exister entre la collectivité locale et l'école. Les ressources de la collectivité devraient ainsi être utilisées pleinement pour le développement de l'éducation informelle, dans l'esprit de CONFITEA V.
6. La pleine participation des FILLES demeure problématique. Une meilleure sensibilisation, un changement d'attitude dans la société, une attention particulière aux besoins des filles dans les systèmes éducatifs sont les remèdes les plus adaptés. Sur ces axes, les efforts doivent se poursuivre sans relâche.
7. Dans le même ordre d'idées, les structures éducatives et les possibilités de scolarisation devraient s'adapter aux différentes classes de personnes rencontrant des difficultés particulières.

B. DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPERIEUR A L'ERE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

8. Là où la participation à l'enseignement secondaire reste inférieure au seuil de 20 %, celle-ci ne favorise pas le processus de décollage technologique. De sérieux efforts devraient donc viser à élargir, de façon urgente et progressive, les possibilités d'accès à l'enseignement secondaire, afin d'atteindre ce seuil minimal.
9. La priorité devrait être donnée à l'enseignement technique et professionnel répondant aux besoins du monde du travail et offrant, d'une part, une qualification spécifique aux élèves entrant directement dans la vie active et, d'autre part, un enseignement technique général à ceux que la formation technique et professionnelle (TVE/FTP) préparera à poursuivre une éducation formelle.
10. Raviver (et s'efforcer de concrétiser) la notion de **centres d'excellence**, à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale, comme cela a été préconisé lors de diverses consultations, au cours de la décennie écoulée, de façon à répondre à la nécessité pour l'Afrique de regrouper ses ressources et éviter une duplication inutile des programmes et des équipements.
11. Traiter la question de la participation des femmes à l'enseignement supérieur comme une priorité spécifique. Dans cette perspective, les Etats-membres peuvent envisager différentes possibilités : réforme des institutions existantes, aménagement des programmes et des équipements ou encore des mécanismes prenant en compte les besoins spécifiques des femmes.
12. Les établissements d'enseignement supérieur devraient être reconnus comme des lieux de formation au leadership, sous toutes ses formes. En conséquence, le développement du leadership devrait devenir une activité transversale à ce niveau.
13. Par-dessus tout, parmi les missions des universités, la production de nouvelles connaissances par la recherche devrait se voir accorder la prééminence qu'elle mérite, à travers un meilleur financement destiné aux équipements et toutes les formes de développement des capacités personnelles et institutionnelles.
14. Une voie sûre pour favoriser l'entrée de l'Afrique dans le monde des technologies de l'information consiste à commencer avec ce qui existe déjà, ce qui est largement disponible et relativement bon marché, comme, par exemple, la radio. Dans cette perspective, il apparaît nécessaire d'étendre la couverture et de diversifier les stations, du point de vue de leurs sources et de leur propriété, en tirant les leçons de l'expérience pour développer des activités d'éducation interactives et communautaires, susceptibles de soutenir et d'enrichir les apprentissages dans les deux secteurs – formel et informel – de l'éducation.
15. Au-delà de l'amélioration des équipements de télécommunications et des mesures visant à rationaliser les coûts d'accès à Internet, les Etats africains devraient aussi s'efforcer de développer la fabrication locale d'ordinateurs et de logiciels, afin d'assurer le processus d'appropriation des technologies modernes, la création d'emplois et la réduction de la fracture numérique.
16. Les facultés de sciences, d'ingénierie et de technologie au sein des établissements d'enseignement supérieur africains auraient avantage à revoir le contenu de leurs programmes de formation, en s'efforçant, en particulier, d'attirer plus d'étudiants vers les disciplines scientifiques et

technologiques– et de les y retenir –, en s’efforçant, aussi, d’adapter leurs formations à la solution de problèmes locaux, spécialement ceux qui concernent les besoins élémentaires et la survie de la majorité de la population.

17. Dans le souci d’une amélioration continue de l’intégralité du système éducatif, les domaines de la formation des enseignants et de la recherche pédagogique devraient faire l’objet d’une attention soutenue de la part des universités. C’est là un moyen d’assurer la circulation, dans l’ensemble du processus d’éducation, de nouvelles idées, des connaissances actualisées, de méthodologies et d’outils pédagogiques.

C. DU VIH/SIDA ET DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE PAR L’EDUCATION

18. Il est indiscutable que le développement de l’éducation en Afrique tirerait un immense profit d’études plus intensives sur les effets négatifs de la pandémie sur l’éducation. Elles devraient, en particulier, se pencher sur des facteurs tels que les coûts, la gestion, les enfants et l’impact sur les enfants et les familles (assiduité, rétention, suivi des études, problèmes spécifiques des filles), les enseignants (santé, productivité, etc.), la communauté scolaire locale, le système dans son intégralité. Pour cette raison, une capacité d’initiative devrait être laissée aux services éducatifs, à tous les niveaux, afin qu’ils puissent s’impliquer dans les activités de recherche liées au VIH/Sida.
19. Les VALEURS culturelles, domaine méritant une place privilégiée dans l’éducation préventive au VIH/Sida, devraient bénéficier d’une forte priorité, d’autant qu’il est possible de tirer les enseignements d’expériences existantes dans la région.
20. En regard du caractère indispensable d’une approche intégrée et concertée du problème, l’éducation préventive au VIH/Sida devrait être délibérément incorporée à tous les plans d’éducation et à tous les niveaux de l’administration nationale..
21. Les universités africaines devraient aussi renforcer leurs capacités de recherches sur la pandémie ; les connaissances ainsi produites pourraient enrichir la compréhension mondiale du problème et fournir des idées nouvelles pour le combattre, à travers l’éducation et le développement social.

D. DES QUESTIONS TRANSVERSALES

22. Les Etats africains devraient poursuivre leurs efforts en faveur d’une approche holistique et multi-sectorielle pour résoudre les problèmes d’éducation. Cette démarche suppose que soient impliqués tous les secteurs de la société (ONG, collectivités locales, groupes d’intérêt, enseignants, parents, etc.) dans le processus de réforme de l’éducation, mais aussi que les questions d’éducation soient pleinement intégrées aux programmes de développement nationaux. Une telle approche part du constat indiscutable que l’éducation est la clé du développement.

23. Les mécanismes nationaux de suivi des décisions prises lors des grandes conférences mondiales et régionales devraient être encore renforcés et, dans la mesure du possible, ils devraient être mieux intégrés, de façon à fonctionner en harmonie.
24. Pour rattraper son retard sur le reste du monde, l'Afrique devrait accroître les budgets et, donc, les financements, de l'éducation. Cela signifie que les pays du continent doivent prendre des mesures pour appliquer les recommandations des ASSISES DE L'AFRIQUE pour consacrer un minimum de 5 % de leur PNB et 20 % de leur budget annuel à l'éducation.
25. Pour que l'Afrique occupe toute sa place dans la société du savoir, il serait nécessaire qu'elle consacre au moins 0,4 ou 0,5 % de son PNB à la recherche. Ce chiffre représente le minimum absolu pour passer du ratio actuel (1 chercheur pour 4000 habitants) à la norme requise (1 pour 1000 habitants).

ATELIER III

LES SCIENCES ET LES TECHNOLOGIES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE

Recommandations aux gouvernements et à l'UNESCO

L'atelier a recommandé que l'UNESCO apporte son soutien aux institutions et aux chercheurs africains, afin qu'ils contribuent à la solution des problèmes du continent concernant le développement durable, en :

1. Créant ou reconstruisant des institutions et des réseaux scientifiques, en particulier pour traiter des problèmes cruciaux (parmi lesquels, la mise en place de programmes de bourses d'enseignement et de recherche, dans des centres d'excellence en Afrique, avec une attention particulière à l'égard des filles).
2. Aidant à la création et au renforcement d'associations scientifiques et d'ONG sur le continent africain.
3. En aidant la rénovation du système d'éducation scientifique africain (point 1) et à une démystification de la science qui doit commencer avec l'éducation de base (point 2), en enseignant les sciences et les technologies (S&T) en harmonie avec l'environnement socio-culturel, au moyen, en particulier, de l'utilisation des langues locales et en recourant aux TIC.
4. Reconnaissant et développant le savoir scientifique et technologique traditionnel.
5. Mobilisant les scientifiques africains expatriés, afin qu'ils contribuent au développement des S&T sur le continent ;
6. Mettant au point des stratégies destinées à assurer l'accès des femmes africaines aux S&T par une révision des programmes d'études visant à les rendre plus attrayants pour les femmes et en assurant un appui financier, sous forme de bourses par exemple.
7. Renforçant et encourageant la coopération régionale en S&T, en gardant présent à l'esprit le fait que cela comporte la coordination de programmes et la coopération sud-sud.
8. Mettant l'accent sur les domaines des S&T qui présentent le plus fort potentiel pour l'Afrique : la biotechnologie, la nanotechnologie, les technologies de l'information et de la communication, nouveaux matériaux, la biodiversité et les ressources naturelles, ainsi que la gestion durable des ressources marines et côtières.
9. Créant des fonds-en-dépôts pour les S&T.
10. Impliquant le secteur privé.
11. Orientant les S&T vers la lutte contre la pauvreté, les femmes étant le groupe le plus touché.

12. Reconnaissant à l'enseignement supérieur toute son importance : ce secteur est vital pour le développement des sciences et des technologies, en particulier la R&D.
13. Veillant à ce que les pays africains accordent la priorité au développement des capacités dans la gestion de l'innovation et la gestion des transferts de technologie.
14. Elargissant les domaines scientifiques à fort potentiel pour l'Afrique aux énergies renouvelables.

ATELIER IV

DROITS HUMAINS, DEMOCRATIE ET SECURITE HUMAINE : PERSPECTIVES ET PISTES D'ACTION

EN MATIERE D'EDUCATION A LA PAIX ET AUX DROITS DE L'HOMME

Recommandations aux gouvernements

1. Faire un état des lieux des droits de l'Homme dans les curricula et dans les pratiques pédagogiques en Afrique ;
2. Faire identifier par les ONG et structures gouvernementales les types de pédagogies participatives ;
3. Renforcer l'éducation à la citoyenneté, notamment à travers les radios rurales communautaires qui ont l'avantage de diffuser les informations en langues nationales ;
4. Consolider, en amont, un système éducatif en émergence ;
5. Eviter de calquer les choix éducatifs, notamment dans le secteur formel et informel, sur des modèles importés qui ne correspondent pas aux spécificités africaines ;

Recommandations à l'UNESCO

6. A la question de savoir ce que peut faire l'UNESCO, organisation intergouvernementale, lorsque les élites au pouvoir constituent l'obstacle principal à la mise en œuvre des missions définies par son Acte Constitutif, notamment dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie et de la paix, l'atelier recommande que l'Organisation continue de poser des questions qui dérangent, car sa mission consiste à développer une réflexion critique, basée sur des analyses plus ciblées vers l'individu et la communauté ;
7. A la question de savoir comment l'UNESCO peut faire avancer la question de la résolution des conflits qui ne fasse pas l'impasse sur la justice et l'impunité, il a été recommandé que l'Organisation cible son action sur les questions relatives au renforcement des institutions démocratiques. En outre, l'idée de créer une Cour Africaine des Droits de l'Homme sous l'égide de l'OUA, qui est en gestation, devrait recevoir l'appui de l'UNESCO et de tout le système des Nations Unies ;
8. La question concernant les liens entre le relativisme culturel et les droits de l'homme, a également été largement évoquée; à cet égard, une prudence doit être observée car les droits fondamentaux sont universels et indivisibles et transcendent toutes les cultures et toutes les religions. Il est donc recommandé de concentrer les études sur les obstacles de la non-application des droits de l'homme (plutôt que sur les aspects culturels ou religieux), en vue d'apporter des solutions susceptibles d'avoir un impact réel ;

9. L'UNESCO doit désenclaver la communauté intellectuelle et les élites africaines afin qu'elles dialoguent entre elles ; revitaliser le mouvement intellectuel africain, en lui offrant la possibilité de diffuser des travaux et des publications liés à l'Afrique ; l'UNESCO devrait aussi servir de relais et de plate-forme d'échanges notamment à travers une diffusion sur son site Internet;
10. Le concept de sécurité humaine doit être bien défini, étant étroitement lié à la paix et à la démocratie. Ce concept doit d'abord tenir compte des besoins essentiels et fondamentaux de l'individu, car la négligence de ces besoins constitue l'une des sources fondamentales des conflits. Ensuite, il doit permettre d'assurer à la société civile la place qui lui revient en tant qu'entité dynamique, centrale d'équilibre entre les différents acteurs de la société. En effet, les ONG veillent au respect des droits de l'homme et devraient constituer de véritables partenaires et parties prenantes dans le processus du développement durable du continent. Aussi, l'UNESCO devrait-elle porter une attention particulière à l'élaboration d'indicateurs sur la base d'analyses formelles permettant à terme de constituer des "systèmes d'alerte".
11. L'UNESCO doit participer à véhiculer la pensée africaine et contribuer le plus largement possible à sa diffusion; et se mettre ainsi dans la trajectoire du dialogue, de l'écriture et de la pensée africaine ;
12. Il est important dans la recherche et dans les analyses de mettre l'accent sur la dimension humaine et sociale des problèmes ;
13. Un appel a été lancé pour que l'UNESCO se penche sur la situation très précaire en Somalie qui exige de trouver une solution politique rapide ;

Recommandations aux Gouvernements et à l'UNESCO

14. Il est aussi recommandé que l'importance de l'éducation ne soit pas uniquement perçue en termes de connaissances, mais aussi en termes de méthodes portant sur les attitudes et les comportements et visant la promotion des droits de l'homme. Dans le même ordre d'idées, il est recommandé à l'UNESCO et aux Etats africains d'aider les médias tant privés que publics, à apporter leur contribution dans ce sens ;
15. Il est recommandé de mettre l'accent, dans le cadre de la promotion des droits de l'homme, sur les droits des enfants et des femmes qui devraient constituer une priorité pour l'UNESCO afin de mieux préserver la dignité de la personne humaine ;
16. La notion d'alerte précoce (early warning) est intéressante, mais il s'agit d'aller au delà dans l'action ;
17. Se référer à la Décennie 1995/2004 relative à l'éducation aux droits humains constitue un impératif pour le changement économique
18. Il est nécessaire pour la coopération internationale de revisiter les notions de dettes des pays du Sud, de l'ajustement structurel et de la réduction de l'extrême pauvreté.

ATELIER V

DIVERSITÉ ET PLURALISME CULTURELS, DES ENJEUX POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE

Recommandations à l'intention de l'UNESCO, de l'Organisation de l'Unité Africaine, des Organisations de coopération sous-régionale, des Etats, des Organisations non gouvernementales ainsi qu'aux chercheurs et professionnels dans le domaine de la culture.

Recommandations aux gouvernements et à l'UNESCO

1. Tenir compte des valeurs et des mécanismes d'intégration propres à chaque culture, en particulier la culture africaine, dans toute stratégie de développement national en veillant à ce que la diversité culturelle de chaque pays soit prise en compte. Parallèlement, consolider une culture civique, respectueuse à la fois de la diversité culturelle et des aspirations communes de l'humanité.
2. Mettre en évidence le fait que la diversité culturelle constitue une source d'enrichissement pour la société en révélant un spectre étendu de visions du monde, d'éclairages et de sensibilités créatrices. A cette fin, assurer la promotion équilibrée des ressources de toutes les cultures nationales en instituant un programme de collecte, de présentation et de diffusion de ces connaissances, en particulier dans les institutions éducatives, les médias et les musées.
3. Etablir des liens dynamiques - à l'aide des nouvelles technologies de l'information et de la communication - entre la diaspora africaine et le continent en vue d'identifier les problématiques et de définir le type de contribution possible dans les pays d'accueil ainsi qu'en Afrique dans un souci de dialogue enrichissant. Dans cette perspective, demander à l'UNESCO d'aider à inventorier des institutions et associations culturelles spécialisées de la diaspora.
4. Entreprendre des travaux majeurs sur les langues africaines perçues comme fondements des identités culturelles dans leur pluralité et leur diversité, en vue de les intégrer dans les politiques sociales et éducatives (en particulier, préparer les manuels scolaires, traduire en langues africaines les grandes œuvres classiques des différents groupes culturels, promouvoir les langues et les cultures des groupes minoritaires).
5. Engager de façon claire et responsable une politique de révision du programme d'enseignement et une politique de redéfinition de la fonction éminente des langues africaines dans les stratégies de développement; veiller notamment à promouvoir leur statut en tant que langues officielles aussi bien au niveau national que régional.
6. Reconnaître le statut des chercheurs dans le domaine des sciences, de la technologie et de la culture en facilitant leurs conditions de travail et en encourageant leurs échanges par la mise en place d'infrastructures et de mécanismes appropriés.

7. Promouvoir les valeurs traditionnelles propres à inspirer à la jeunesse le sens de la solidarité et de l'ouverture à l'autre; entreprendre une action systématique de codification du droit traditionnel, gage du dialogue interculturel.

Recommandations aux organisations de coopération sous-régionales

8. Développer des infrastructures et des compétences nécessaires, en particulier les institutions régionales de formation - telles que le CRAC, l'EPA et le Collège itinérant de l'Afrique - pour les acteurs culturels (planificateurs, administrateurs, entrepreneurs, conseillers, animateurs ainsi que celles des professionnels du patrimoine, des arts, de l'artisanat et du tourisme culturel) afin de renforcer les capacités des politiques culturelles, grâce à des industries culturelles locales, permettant ainsi aux cultures africaines de participer pleinement au processus de la mondialisation.
9. Demander aux organisations de coopération politique et économique sous-régionale d'inscrire dans leurs stratégies des programmes culturels propres à faciliter le dialogue et l'intégration des peuples dans leur diversité.

Recommandations aux organisations Régionales et à l'UNESCO

10. Appuyer, à cet effet, l'effort des organisations régionales et sous-régionales telles que l'Académie africaine des langues, avec l'assistance de l'UNESCO, ainsi que les initiatives des organisations non gouvernementales régionales telles que l'Observatoire des politiques culturelles en Afrique et l'Association panafricaine des anthropologues, la Société africaine de culture et l'Association pour l'Institutionnalisation de la Mémoire et de la Pensée Intellectuelle Africaine.

Recommandations à l'UNESCO

11. Demander à l'UNESCO d'établir des bases de données des meilleures pratiques dans la mise en œuvre des politiques culturelles prenant en compte le défi du pluralisme dans le processus du développement durable en assurant une bonne diffusion des connaissances en la matière.

Recommandations à l'Union Africaine

12. Demander à l'Union Africaine, en étroite partenariat avec l'UNESCO et les organisations de coopération sous-régionale, de procéder à la définition et à l'élaboration d'une stratégie culturelle régionale prenant en compte les acquis des initiatives sous-régionales et les exigences de la nécessité de promouvoir la diversité culturelle dans la démarche globale du NEPAD.

ATELIER VI

LES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET LA SOCIÉTÉ DU SAVOIR : LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN AFRIQUE

Recommandations à l'UNESCO

1. L'Afrique doit définir ses objectifs. Les décideurs doivent être en situation de comprendre les TIC et leur potentiel ; il s'agit là d'une condition préalable et l'UNESCO est la mieux placée pour améliorer urgemment cette compréhension au sein de ses Etats membres; le processus de prise de décision quand à l'utilisation d'un satellite africain devrait être mis en œuvre immédiatement et les négociations avec les fabricants de TIC devraient être organisées au niveau régional.
2. L'UNESCO devrait apporter son soutien aux Etats africains en mobilisant les compétences en matière de TIC dans la diaspora en vue de développer les capacités ; les échanges d'expériences entre les TIC et les médias, dans un pays, mais aussi à l'intérieur des sous-régions et des régions doivent être encouragés ; la priorité devrait être donnée aux experts africains pour les projets liés aux TIC en Afrique .
3. L'UNESCO devrait soutenir le développement de programmes liés aux TIC dans les universités africaines ; de plus, un nouveau programme de bourses pour les universités africaines devrait être approuvé.
4. L'UNESCO devrait développer un programme d'aide pour les scientifiques africains dans le domaine des TIC – incluant un volet consacré à la sensibilisation et à la reconversion des scientifiques dans les TIC.
5. Un soutien doit être fourni aux médias communautaires, tels que la presse, la radio, le CD-ROM, l'Internet ; pour peu qu'elle bénéficie d'un environnement favorable, la radio reste un outil essentiel pour la liberté d'expression et le pluralisme des médias.
6. Des cours de formation devraient être organisés à l'utilisation de l'Internet dans les médias, y compris les médias audio et vidéo, destinés aux journalistes.
7. Les mécanismes de financement devraient être renforcés, de façon que les médias (privés) puissent accéder aux prêts .
8. L'UNESCO devrait continuer à développer les réseaux de télécentres communautaires (MCT) et les centres communautaires multimédias (CMC), comprenant une contribution financière de la collectivité ; la formation devrait être assurée avant à la mise en place des télécentres.
9. Une aide devrait être fournie à l'introduction et au développement de contenus de qualité sur le Web et sur les CD-ROM.
10. Des initiatives concernant le cyberspace devraient être suscitées à l'université et dans le secondaire.

11. L'UNESCO devrait élaborer un cadre intersectoriel pour l'utilisation des TIC dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture – en coopération avec le plan de développement des politiques en matière de NTIC de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et d'autres organismes des Nations Unies.
12. Une aide devrait être fournie aux jeunes filles et aux femmes dans l'utilisation des TIC.
13. L'utilisation des langues locales dans les TIC devrait être soutenue.
14. Les TIC au service de l'éducation à distance devraient être soutenus.
15. L'accès au domaine public devrait être élargi.
16. L'élaboration d'applications créatrices et novatrices de TIC devrait être encouragée pour répondre à des besoins locaux, par exemple, des interfaces graphiques avec l'utilisateur.

ATELIER VII

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION PANAFRICAINNE ET DU PARTENARIAT INTERNATIONAL

Recommandations à l'UNESCO

1. Pour aider au mouvement de construction panafricaine qui est en cours, l'UNESCO doit se doter d'une **stratégie régionale** qui exprime sa vision et la contribution transectorielle et transversale qu'elle entend apporter à l'Afrique dans ses domaines de compétence ;
2. L'UNESCO, de plus en plus, devrait privilégier les projets régionaux et sous-régionaux qui renforcent le cadre de l'Union Africaine et des Organisations sous-régionales :
 - ☞ mise en place de réseaux panafricains pour permettre aux chercheurs et à la communauté intellectuelle d'être en contact permanent pour partager leur expérience ;
 - ☞ renforcement de la coopération avec l'Académie africaine des Langues ;
 - ☞ établissement de centres d'excellence dans les universités africaines en vue de doter ces centres d'équipements et d'enseignants chercheurs de haut niveau pour permettre la formation d'étudiants venus de tout le continent ;
 - ☞ appui pour l'étude et la mise en œuvre de programmes scolaires communs dans la zone de juridiction de chaque organisation sous-régionale. Cet appui devrait permettre aux Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), du COMESA Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe), de la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD), de la Commission de l'Océan indien (COI), de la Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique centrale (CEMAC) et aux pays africains de langue portugaise (PALOP) de disposer d'un même programme dans le domaine des sciences exactes ; ce qui permettrait aux élèves de ces sous-régions d'étudier dans les mêmes manuels dont le prix d'achat, à cause de la production à grande échelle, pourrait être à la portée des bourses les plus modestes.
3. L'UNESCO devrait promouvoir et soutenir les efforts des Etats africains pour protéger les droits des minorités et des étrangers. La libre circulation des personnes, des biens et des services est de nature à renforcer la coopération inter-africaine, et doit être promue ainsi que la notion d'éducation civique, de citoyenneté et de panafricanisme.
4. Outre les Commissions mixtes que l'UNESCO convoque bilatéralement avec les organisations régionales et sous-régionales avec lesquelles elle a tissé des liens de coopération, il est recommandé à l'UNESCO d'établir entre elles et ces organisations régionales et sous-régionales, un mécanisme de rencontres multilatérales régulières. De telles rencontres devraient permettre d'analyser et d'évaluer l'impact des activités communes qu'elles mettent en œuvre sur le continent et de mieux cibler les interventions.

5. L'atelier invite l'UNESCO à signer des accords avec l'Union Africaine, les organisations sous-régionales africaines là où ce n'est pas encore fait et à mener avec elles et la Banque Africaine de Développement des activités qui sont de nature à renforcer la coopération inter-africaine et la coopération décentralisée. Le renforcement des liens avec les Parlements africains et avec le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) est également recommandé.
6. L'atelier invite les autres partenaires du système des Nations Unies à coordonner leurs stratégies d'appui au développement durable de l'Afrique et à confier à l'UNESCO le rôle de catalyseur dans les domaines de compétence qui sont les siens.
7. L'atelier invite la communauté financière Internationale, le G-8 et l'Union européenne à accorder une très grande priorité au renforcement de leur coopération avec l'Afrique à travers les communautés d'intégration économique régionales et sous-régionales et à participer à la mise en œuvre du NEPAD.
8. Dans cette perspective, les capacités de réflexion prospective des pays et des institutions africaines doivent être renforcées.
9. L'atelier encourage la promotion de la recherche sur la reconceptualisation du développement, de façon à le centrer sur la création des richesses et la valorisation de ressources humaines et naturelles du continent plutôt que de l'orienter uniquement sur la notion de l'élimination de la pauvreté.

III. CONCLUSION DU RAPPORTEUR GENERAL

1. La problématique du développement de l'Afrique au XXIème siècle est une préoccupation majeure, non seulement pour les populations africaines mais également pour le reste du monde, pour des motifs à la fois historiques, politiques, économiques, sociaux et culturels sur lesquels il est inutile d'insister. Dès lors, convoquer un séminaire international sur les approches prospectives et les stratégies novatrices en faveur d'un objectif aussi crucial représente un acte de haute portée qu'il faut saluer. L'UNESCO doit être remerciée et louée pour avoir pris cette importante initiative.
2. Sa démarche prend d'autant plus d'importance qu'elle intervient à un moment où le continent africain vient de définir une vision africaine du développement, conçue, élaborée, parrainée et adoptée par des Chefs d'Etat démocratiquement élus. Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique s'inspire de l'expérience que notre continent a accumulée par sédimentations successives, tout au long de son histoire et s'intègre dans la problématique d'une Afrique nouvelle, celle dont le Traité d'Abuja créant la Communauté économique africaine et la volonté de promouvoir la renaissance du continent ont défini les ambitions nouvelles. Ce document inédit, œuvre de l'imagination, de la créativité, de la dignité et de la responsabilité africaine marque indubitablement un tournant dans l'épistémologie du développement en Afrique.
3. Il tire, en effet, les leçons du Plan d'Action de Lagos et de l'Acte final de la même ville adoptés par les Chefs d'Etat et de Gouvernement en 1980, mais contredits et rendus caducs, dès 1981, par le Rapport Berg ; de l'échec aussi bien du Programme prioritaire de redressement de l'Afrique - PPREA (1986-1990) adopté par l'OUA en 1985, que du Programme des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA-1986-1990) ; du peu d'effets qu'ont eu les réunions à Blantyre, du 28 février au 5 mars 1989, lors de la Conférence des Ministres des Finances, suivies de celle tenue du 6 au 8 mars 1989, toujours au Malawi ; mais aussi des rencontres convoquées dans la même foulée à Addis-Abeba, d'abord, du 27 mars au 9 avril 1989, le 10 avril ensuite. Ces réunions avaient adopté le cadre africain des références pour le programme d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation économique (CARPAS).
4. Le NEPAD prend en charge dans ses motivations, dans sa démarche et dans son contenu, cette expérience plurielle à laquelle s'ajoutent celles des peuples d'Afrique et des autres peuples du monde, qui ont réussi au plan économique.
5. Mais il y a mieux. Le NEPAD traduit la volonté des Africains de dépasser leurs contradictions internes, leurs querelles pour le leadership et les antagonismes linguistiques et crypto-personnels, afin que désormais, les 53 Etats de notre continent parlent d'une seule et unique voix, au niveau de toutes les instances internationales, sur tous les problèmes d'intérêt régional, qui se posent aux peuples du continent.
6. En ce sens, il marque une capacité de dépassement, une volonté d'unité qui sont l'expression d'une maturité politique et d'une conscience des enjeux du monde et de la mission que les peuples africains assignent à leurs dirigeants, ce qui constitue une coupure fondamentale avec le passé.

7. Voilà pourquoi le Nouveau Partenariat, acte premier posé par l'Union africaine naissante, constitue un enjeu de taille dont la réalisation interpelle chaque Africain.
8. Mais une entreprise si grande, et si pertinente qu'elle soit, ne peut prospérer qu'à la condition de s'inscrire dans les consciences et de se traduire dans les actes. Pour qu'il en soit ainsi, il faut que le contenu du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique soit traduit dans les langues africaines et dans les langues officielles, de manière qu'il pénètre chaque hameau, chaque foyer, chaque usine, chaque chantier, chaque école, chaque université, afin que les populations des villes et des campagnes, tous âges et sexes confondus, se l'approprient, en discutent, pour l'enrichir, le critiquer pourquoi pas, afin qu'il prenne en compte les préoccupations de toutes les catégories sociales, et comme tel, devienne une cause partagée par chaque Africain et par chaque Africaine.
9. En effet, pour que le progrès s'installe et perdure en Afrique, il est nécessaire que soient mises en oeuvre des réformes importantes touchant les rapports des gouvernements avec les populations et avec leurs élites. En outre ces réformes ne produiront tous leurs effets que lorsqu'elles s'inscriront, d'une part, dans des partenariats à long terme avec les pays développés pour obtenir d'eux un appui important, un allègement plus grand de la dette, des transferts substantiels de technologies et un accès accru à leur marché ; d'autre part, dans des partenariats de même nature avec des organisations internationales comme l'UNESCO, par exemple, dans tous les domaines de compétence qu'elle tire de son Acte Constitutif.
10. Dans son Rapport de 1999, publié en avril 2001, la Commission économique pour l'Afrique note "que l'Afrique a fait des progrès économiques impressionnants. Dans la deuxième moitié des années 90 plusieurs pays ont maintenu une croissance à deux chiffres. Le climat est devenu propice à l'investissement intérieur et étranger. Et il y a eu expansion et intensification de l'activité financière. La demande de produits manufacturés africains a augmenté en Europe et aux Etats Unis". Dans ce dernier pays, avec la nouvelle loi AGOA, les performances enregistrées pourraient s'améliorer. Au cours de la deuxième moitié des années 90, la croissance du PIB réel a atteint en moyenne 4% l'an, dépassant le taux de croissance démographique (2,8% par an). La croissance des exportations a presque doublé pour se chiffrer à 8%. Le PIB réel qui se chiffrait à 3,1% en 1998 a progressé à 3,2% en 1999.
11. Cette reprise suscite un regain d'optimisme, même si elle demeure encore fragile parce qu'elle n'est pas encore suffisamment soutenue par une forte épargne intérieure et parce qu'elle demeure vulnérable aux chocs extérieurs.
12. Sous un tel éclairage, on pourrait deviner les conséquences que les événements du 11 septembre peuvent avoir sur les perspectives de développement du continent, au moment même où l'Afropessimisme était en train de laisser la place à une nouvelle espérance. Voilà pourquoi, le partenariat avec le G8 en faveur du développement solidaire et avec l'UNESCO constitue deux démarches stratégiques du plus haut intérêt. S'agissant tout particulièrement de l'UNESCO, celle-ci est très bien placée pour contribuer de manière constructive à la concrétisation des objectifs prioritaires de l'Afrique tels que définis par le NEPAD.

- 13.** L'accès à l'éducation de base et aux savoirs pour promouvoir le bien-être, assurer le progrès civil et social, la démocratie et le respect des droits de l'homme, construire la paix, instaurer un environnement propice au pluralisme et à la diversité culturelle relève de politiques complexes dans l'élaboration desquelles l'UNESCO peut fournir aux gouvernements africains des avis et des conseils sur les meilleures façons de procéder à leur élaboration. Ces avis et conseils sont d'autant plus précieux qu'ils tirent leur substance d'une gamme variée d'expériences fécondées par plus de cinquante années d'intervention dans ses 189 Etats membres.
- 14.** Dans la refondation des systèmes éducatifs, le transfert et le partage des connaissances, la mise en réseau d'institutions ; les programmes d'échanges interuniversitaires, l'apprentissage virtuel dans l'enseignement supérieur, la formation des formateurs, l'amélioration des capacités permettant d'accéder et de participer aux sociétés du savoir et de la connaissance, l'UNESCO peut également accompagner les Africains dans la définition et la mise en œuvre de stratégies appropriées. Il en est de même lorsqu'il s'agit de promouvoir la paix, la démocratie, la sécurité, la stabilité, la justice, ou bien, de faire de la culture le fondement du développement africain en s'appuyant sur les langues, l'histoire et sur tout ce qui, dans les valeurs africaines peut s'accommoder sans lourdeur et sans extraversion à la problématique que l'évolution du monde impose à tous les peuples.
- 15.** L'UNESCO peut, en outre, jouer le rôle de courtier dans la recherche de partenariats pertinents, dans l'élaboration de projets et dans la recherche de financement. Elle dispose en effet d'une coopération riche avec de nombreuses organisations intergouvernementales, internationales, des institutions financières comme la Banque Mondiale, la Banque africaine de développement (BAD), des organisations régionales et d'autres, sous-régionales. Elle dispose déjà d'accords de coopération avec la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Commission de l'Océan indien (COI), les pays africains de langue portugaise (PALOP), entretient des relations de coopération avec des organisations sous-régionales telles que la Communauté économique et monétaire des Etats d'Afrique centrale (CEMAC), et aspire à construire, dans un futur proche, des partenariats du même type avec le COMESA (Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe) ou avec la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD).
- 16.** Il s'y ajoute que dans la définition des stratégies régionales et sous-régionales pour mettre en synergie des initiatives multiples dans ses domaines de compétence, l'expertise qu'elle a capitalisée peut être d'un apport irremplaçable.
- 17.** Il en est de même avec les organisations du système des Nations Unies, les partenaires d'aide bilatérale, la société civile internationale, le secteur privé et, tout particulièrement la communauté scientifique mondiale.
- 18.** Le séminaire sur les approches prospectives et les stratégies novatrices en faveur du développement de l'Afrique au XXIème siècle peut, sur les bases qui viennent d'être définies, constituer le point de départ d'une démarche de synthèse prenant en compte toutes les initiatives qui l'ont précédé pour tirer profit de ce que chacune d'elle renferme, en ouvrant la voie à des horizons riches de promesses.

- 19.** D'ores et déjà, il est souhaitable que le Directeur général intègre dans la Stratégie à moyen terme 2002-2007 ainsi que dans les priorités du programme 2002-2003 les importantes recommandations auxquelles le séminaire est parvenu.
- 20.** Et voilà pourquoi, il est important que nos assises ne soient pas sans lendemain. Un mécanisme de suivi et un observatoire d'évaluation doivent être envisagés pour que la moisson de toutes ces belles idées qui ont étéensemencées ne trahissent pas la promesse des fleurs.
- 21.** Au terme de ses travaux, le Séminaire a adopté la motion de remerciements ci-après, adressée au Directeur général :

IV- MOTION DE REMERCIEMENTS

Les participants au séminaire international "Approches prospectives et stratégies novatrices en faveur du développement de l'Afrique au XXIème siècle" (8-9 novembre 2001),

-félicite le Directeur général de l'UNESCO pour avoir initié cette rencontre et pour avoir pris les dispositions nécessaires pour lui assurer le franc succès qu'il a connu,

-notent avec intérêt que cette rencontre qui est la première à être organisée par une organisation des Nations Unies après l'adoption du NEPAD, a pris à son compte les préoccupations et finalités de cette initiative de haute portée historique,

-s'engagent à soutenir l'UNESCO dans ses efforts pour fournir une contribution de qualité aux gouvernements et peuples africains dans la mise en œuvre du NEPAD,

-invitent le Directeur général à prendre toutes les mesures appropriées pour que les conclusions et recommandations du séminaire soient pleinement prises en considération par toutes les structures de l'UNESCO et reflétées dans le programme d'action et la stratégie régionale africaine de l'UNESCO,

-invitent le Directeur général à engager le dialogue avec toutes les agences bilatérales et multilatérales, à commencer par celles des Nations Unies, pour s'assurer leur collaboration pleine et entière,

-invitent le Directeur général à informer régulièrement les organes directeurs de l'Organisation, lors de leurs prochaines réunions, des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de ces recommandations.

Paris, le 9 novembre 2001

Les participants au Séminaire